



Investir dans le savoir.

Il faut commencer dès aujourd'hui à économiser en vue des études postsecondaires de votre enfant. C'est le meilleur moment pour le faire.

Et le meilleur moyen de le faire est un régime enregistré d'épargne-études.



Fonds d'investissement

Comme les frais de scolarité augmentent chaque année, beaucoup de parents se demandent comment ils vont s'y prendre pour payer les études postsecondaires de leurs enfants. La meilleure solution consiste à créer un régime enregistré d'épargne-études (REEE).

Le régime permet aux parents ou à d'autres personnes (souscripteurs) de cotiser un certain montant dans un REEE au nom d'un enfant (le bénéficiaire). Les avantages du REEE n'ont pas d'équivalent.

« Un investissement dans le savoir paie toujours les meilleurs intérêts. »

– Benjamin Franklin

Simple comme bonjour...

Consultez notre calculateur d'épargne-études en ligne pour savoir combien d'argent vous devez économiser chaque mois pour les études de votre enfant.

[http://www.bmo.com/
calculateurs-financiers/
epargne-etudes/](http://www.bmo.com/calculateurs-financiers/epargne-etudes/)

Le REEE est facile à comprendre

Les avantages du régime sautent aux yeux

Vous pouvez créer un REEE dès la naissance de votre enfant ou presque. Seule condition : l'enfant doit être un résident du Canada et avoir un numéro d'assurance sociale. Vous pouvez cotiser au régime jusqu'au 31e anniversaire de naissance du bénéficiaire (les cotisations admissibles à la Subvention canadienne pour l'épargne-études doivent être versées avant son 17e anniversaire de naissance).

1

Plus-value à impôt différé

Les gains de placement réalisés dans le cadre du REEE ne sont imposés que lorsque l'argent est retiré du REEE sous forme de paiements d'aide aux études (PAE). Les sommes ainsi retirées s'ajoutent alors au revenu imposable du bénéficiaire, lequel sera sans doute assujéti à un taux d'imposition moindre.

2

Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

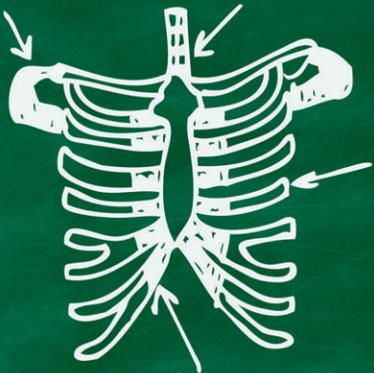
Le gouvernement fédéral verse un certain montant dans le REEE, au nom de l'enfant, sous la forme d'une Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE). Le montant ainsi versé correspond à un maximum de 20 % de la première tranche de 2 500 \$ cotisée chaque année par le souscripteur au nom d'un bénéficiaire, sous réserve d'un maximum annuel de 500 \$ et d'un maximum à vie de 7 200 \$.

3

Subventions supplémentaires

Si vous êtes un résident du Québec, de l'Alberta, de la Saskatchewan ou de la Colombie-Britannique, ou si votre famille en est une à faible revenu, vous pourriez être admissible à d'autres subventions du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial. Université

UNIVERSITÉ →



Anatomie d'un REEE

Il existe deux types de REEE :

Régime individuel et régime familial

Le REEE ne comporte pas de plafond annuel de cotisation, mais il existe un maximum à vie de 50 000 \$ de cotisations admissibles. Vous pouvez aussi vous prévaloir de droits de cotisation inutilisés admissibles à la SCEE et reportés des années antérieures. Il vous est donc possible de faire du rattrapage si tel est votre choix (mais certaines restrictions s'appliquent sur le montant que vous pouvez reporter dans une même année).

RÉGIME INDIVIDUEL

On peut **cotiser au régime jusqu'à 31 ans après** sa mise sur pied.

Un souscripteur (ou cosouscripteur) **ne peut désigner qu'un seul** bénéficiaire.



N'importe qui peut être le bénéficiaire, même le souscripteur. **Il n'est pas nécessaire que le bénéficiaire ait un lien de parenté avec le souscripteur.**

Les **cotisations sont admissibles à la SCEE jusqu'au 31 décembre** de l'année au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 17 ans.

Il **n'y a pas de restrictions quant à l'âge**. Les cotisations peuvent être versées, quel que soit l'âge du bénéficiaire.

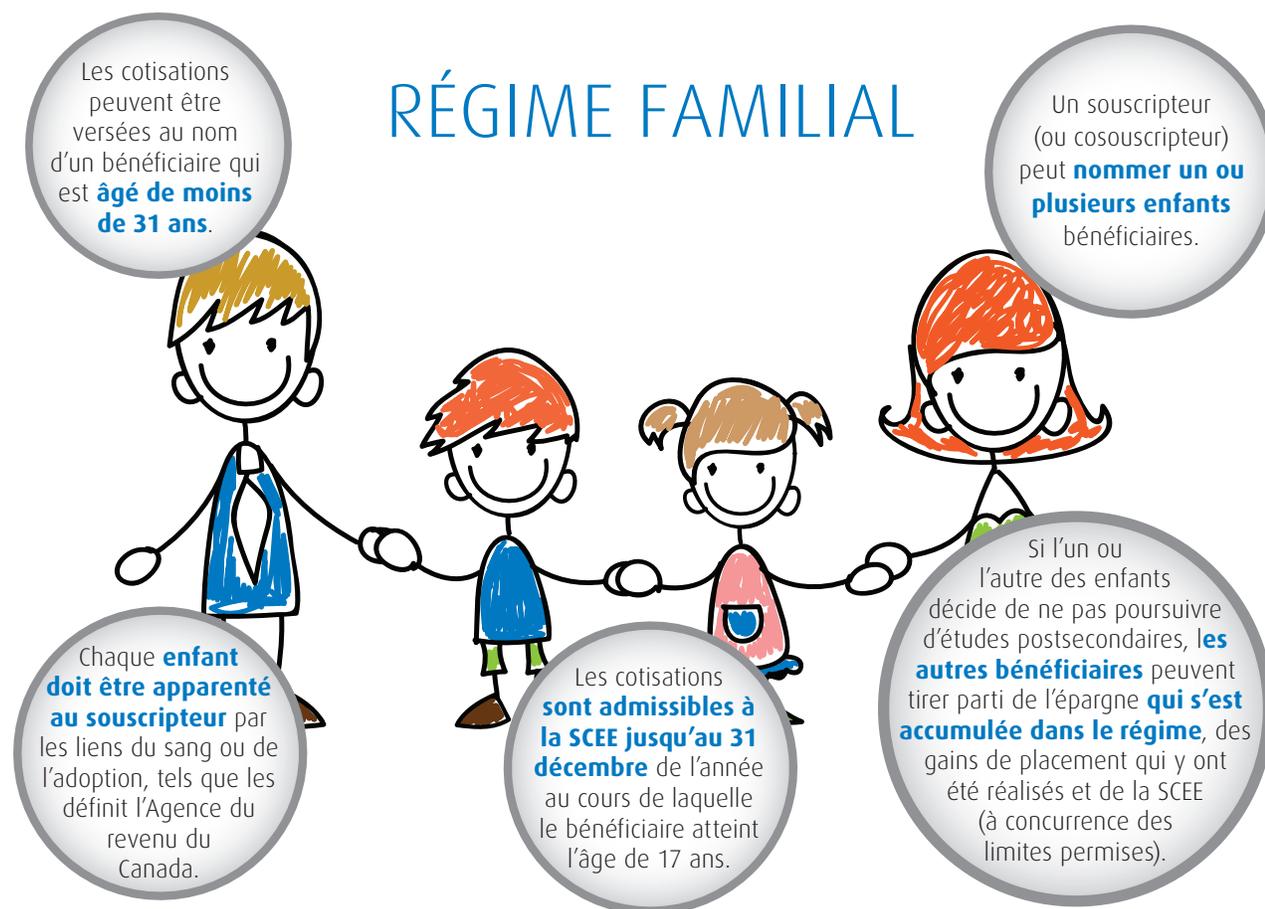
Un enfant

Le régime individuel (ou déterminé) est conçu pour un seul bénéficiaire et il est donc idéal pour les familles qui n'ont qu'un enfant. De plus, si vous souhaitez établir un REEE pour une personne avec laquelle vous n'avez pas de lien de parenté, c'est la seule option offerte.

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »

– Nelson Mandela

Au cours des dernières années, le nombre et les types d'établissement d'enseignement postsecondaire admissibles dans le cadre du REEE ont augmenté considérablement de manière à inclure presque tous ceux qu'un enfant peut choisir.



Plusieurs enfants

Les régimes familiaux sont attrayants pour les familles qui aimeraient avoir plusieurs enfants comme bénéficiaires, car les fonds détenus dans le REEE peuvent être utilisés par l'un des enfants si l'autre ou les autres décident de ne pas poursuivre d'études postsecondaires. On peut ajouter ou retirer en tout temps un bénéficiaire d'un régime familial.



Géographie du REEE

Selon la province que vous habitez, il peut y avoir encore plus d'avantages financiers à investir régulièrement dans un REEE.

En plus de la SCEE, vous pourriez recevoir d'autres sommes suivant votre province de résidence et votre revenu familial.



Le BC Training & Education Savings Program (détails de la subvention proposée)

En vigueur en Colombie-Britannique (BCTESP), ce programme de formation et d'épargne-études verse une subvention unique de 1 200 \$ aux enfants nés le 1^{er} janvier 2007 ou après. Le montant est versé dans un REEE au moment où on en fait la demande entre le 6^e et le 9^e anniversaire de naissance de l'enfant. Au moment où la demande est faite, le bénéficiaire doit être un résident de la Colombie-Britannique.



Bon d'études canadien (BEC)

Créé en 2005, le Bon d'études canadien (BEC) vise à avantager les familles à faible revenu. Aux familles admissibles, le BEC verse 500 \$ au titre de la première année d'admissibilité et 100 \$ au titre de chaque année d'admissibilité supplémentaire, et ce, jusqu'au 15^e anniversaire de naissance de l'enfant. Le total des incitatifs peut se traduire par un montant pouvant atteindre 2 000 \$ par bénéficiaire admissible.



Alberta Centennial Education Savings (ACES)

Créé en 2005, le régime ACES verse aux familles albertaines une subvention initiale de 500 \$ à la naissance d'un enfant, puis des subventions additionnelles de 100 \$ à ses 8^e, 11^e et 14^e anniversaires de naissance.



Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan

La Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (SAGES) a été créée pour permettre aux familles de la Saskatchewan d'épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants. Le gouvernement de cette province offre une subvention équivalant à 10 % des cotisations versées à un REEE après le 1^{er} janvier 2013. Le plafond annuel de la SAGES est fixé à 250 \$ par enfant par an, sous réserve d'un montant maximal à vie de 4 500 \$ par enfant.

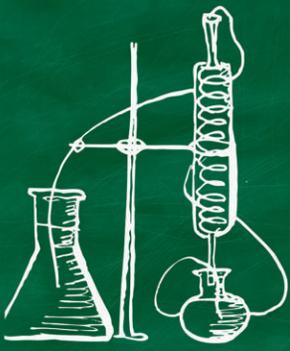


Incitatif québécois à l'épargne-études

L'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) a été créé par Revenu Québec pour encourager les familles à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants.

L'IQEE de base correspond à 10 % des cotisations annuelles nettes au REEE, à concurrence de 250 \$ par année par enfant

- Les familles à faible revenu sont admissibles à une majoration de l'IQEE de base qui peut atteindre 50 \$ par an.
- Les droits à l'IQEE non utilisés peuvent être reportés.
- Le plafond à vie de l'IQEE est de 3 600 \$ par enfant.
- Le programme s'adresse aux enfants admissibles dont les parents ou le tuteur résident au Québec le 31 décembre de l'année d'imposition visée.



La science des Portefeuilles d'éducation Objectif BMO

Les Portefeuilles d'éducation Objectif BMO ont été conçus pour simplifier votre processus décisionnel lorsque vous évaluez les solutions de placement envisagées pour le REEE de votre enfant.

Les Portefeuilles d'éducation Objectif BMO offrent :

- Le potentiel de plus-value d'un portefeuille diversifié de fonds d'investissement et de fonds négociables en bourse primés de BMO.
- Un éventail d'options à partir duquel vous pouvez choisir le portefeuille qui convient à l'horizon de placement de votre enfant.
- Une gestion intégrée du risque – le portefeuille devient de plus en plus prudent à mesure qu'approche la date à laquelle votre enfant devra financer ses études.

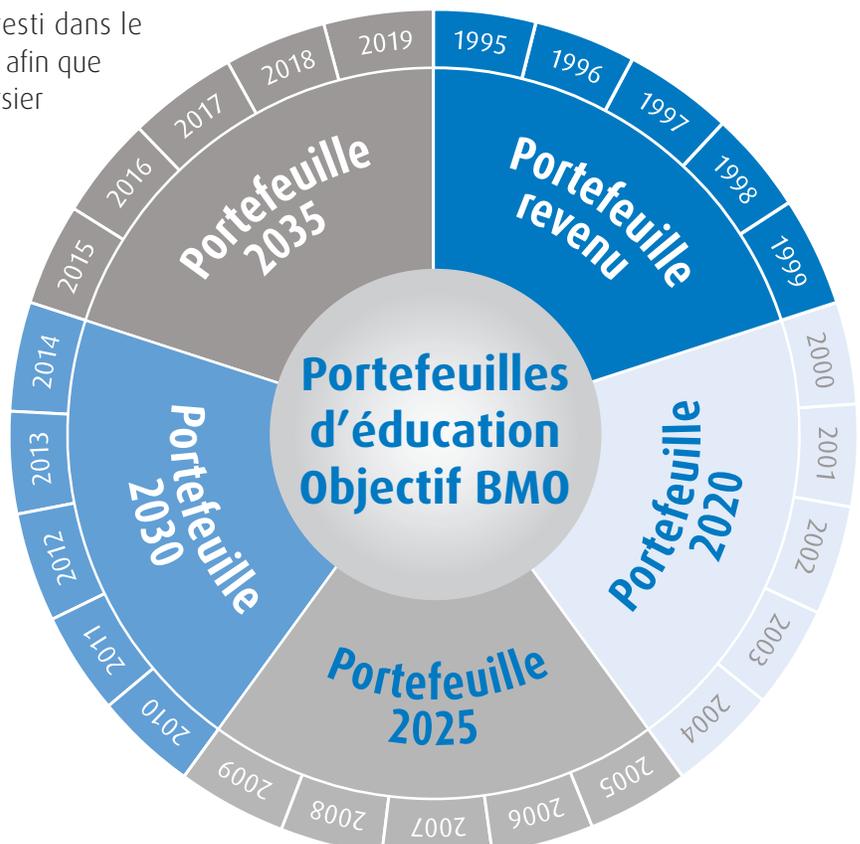


Il n'est jamais trop tôt – ni trop tard – pour commencer à épargner en vue des études de votre enfant.

Nous vous simplifions la vie!

Le Portefeuille d'éducation Objectif BMO de votre enfant investit de plus en plus dans des titres à revenu à mesure qu'approche l'année où il doit entreprendre ses études postsecondaires. Cette année-là, l'actif de votre enfant sera investi dans le bon Portefeuille d'éducation Objectif BMO afin que l'impact des fluctuations du marché boursier soit davantage atténué au moment où l'enfant commencera à puiser dans ses économies.

L'année de naissance de votre enfant – le cercle extérieur à droite – vous montrera le bon Portefeuille d'éducation Objectif BMO dans lequel investir!



« L'éducation vise à remplacer un esprit vide par un esprit ouvert. »

– Malcolm Forbes

Qu'est-ce que tout cela signifie? Que vous pouvez commencer à épargner dès aujourd'hui pour assurer l'avenir de votre enfant avec des gains de placement qui bénéficient d'une imposition différée et avec des subventions gouvernementales. Tout le monde y gagne au change!

Pour en savoir plus sur le REEE ou sur les Portefeuilles d'éducation Objectif BMO, parlez à votre conseiller financier ou appelez le BMO Centre d'investissement, au **1-800-665-7700**.

Ce document est fourni à titre informatif seulement. Les renseignements qui s'y trouvent ne doivent pas être considérés comme des conseils en placement, ni comme des conseils juridiques ou fiscaux. Il est préférable, en toute circonstance, d'obtenir l'avis de professionnels.

Les fonds d'investissement BMO et les Fonds Étape Plus BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., un cabinet de services financiers et une entité juridique distincte de BMO Banque de Montréal.

Les fonds d'investissement et le service de répartition de l'actif peuvent comporter des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et des dépenses. Veuillez lire le prospectus portant sur les fonds dans lesquels des placements peuvent être faits, y compris dans le cadre du service de répartition de l'actif, avant d'investir. Les fonds d'investissement ne sont ni garantis ni assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ou par un autre assureur gouvernemental. La valeur des fonds change fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se reproduire.

^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » et « Ça a du sens. Profitez. » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal et sont utilisées sous licence.

201411 (10/14)